

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt, le 17 Août 2020 à 14 heures 00, le conseil municipal, légalement convoqué le 11 Août 2020, s'est réuni en séance publique sous la présidence de M. Charles-Henri BIANCONI.

En exercice : 15	Étaient présent : ANTONETTI Jean-Pierre, BARTOLI Jean-Christophe, BERQUEZ Zélia, BIANCONI Charles-Henri, CESARI Mathieu, CUCCHI Caroline, GIUDICELLI Paul, MANICCIA Christophe, POLVERINI Jérôme, QUILICHINI Paul, QUILICHINI Pierre, SANTARELLI Félix, TOMASI Jean-Vincent, VAUTRIN Marie-Gabrielle.
Présents : 14	
Votants : 15	
	Étaient représentés : SAMPIERI Jean-Pierre
	Secrétaire de séance : MARIANI Mélody
	Le quorum étant réuni, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Objet : Suppression d'un poste d'adjoint technique de 17h30 hebdomadaires et création d'un poste d'adjoint technique en CDI à temps non complet de 32h hebdomadaires.

Le Maire, sur proposition de l'ensemble de ses adjoints, expose :

Il s'avère nécessaire d'augmenter le nombre d'heures hebdomadaires d'un adjoint technique afin d'assurer l'entretien l'école communale, la cantine et la garderie pendant la période scolaire et l'entretien sur les bâtiments communaux hors période scolaire.

Les congés devront être pris en dehors des périodes scolaires.

Le conseil municipal, ouï le rapport ci-dessus, et après avoir délibéré décide :

Article 1 : la création d'un poste d'adjoint technique, destiné à assurer l'entretien l'école communale, la cantine et la garderie pendant la période scolaire et l'entretien sur les bâtiments communaux hors période scolaire est adoptée.

Article 2 : Le tableau des effectifs sera complété en ce sens.

Article 3 : les dépenses afférentes à ce recrutement seront inscrites au budget principal 2020 aux chapitre et articles prévus à cet effet.

Voix POUR :	15
Voix CONTRE :	-
ABSTENTION :	-
NON PARTICIPATION :	-

Affichée et transmise en Préfecture le : 17/08/2020	Fait et délibéré à Pianottoli-Caldarello, le 17 Août 2020, Ont signé au registre tous les membres présents. Pour extrait conforme, le Maire, Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 17/08/2020
	 Le Maire, Charles-Henri BIANCONI